



Maître Annick RICHARD
Avocat à la Cour
29 Rue Delgrès - 1^{er} étage
97110 POINTE A PITRE
Tél. 0590.48.42.54 - Fax : 0590.24.13.18

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AVIS SIMPLIFIE

Un appartement aux Abymes

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de POINTE A PITRE, au nouveau Palais de Justice de ladite Ville, 16 rue Dugommier le **JEUDI 18 AVRIL A 10 HEURES**

Il sera procédé aux jour, heure et lieu sus-indiqués à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Sur la Commune des

ABYMES (97139)
au lieudit Les Carbets

Dans un bien immobilier dénommée Résidence Lasserre figurant au cadastre sous les références suivantes:
COMMUNE DES ABYMES (GPE)

SECTION	NUMERO	LIEUDIT	CONTENANCE
CY	113	LES CARBETS	47a 02ca

Le lot n° 10 consistant en un appartement de type F4 sis au 3^{ème} étage et les 2.020/100.000^{èmes} des parties communes générales

Tel que ledit bien se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendantes et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, Sans aucune exception ni réserve.

Le bien est actuellement inoccupé.

La vente aura lieu aux charges et conditions indiquées en un Cahier des Conditions de vente dressé par Maître Annick RICHARD, Avocat et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de POINTE A PITRE où il peut être consulté, ainsi qu'au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de

QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS
(90.000,00e).

Elles ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY, avec nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 e pour tout acquéreur éventuel. Cette somme sera restituée à la personne qui ne sera pas désignée acquéreur adjudicataire. Les frais sont supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Une visite de l'immeuble sera organisée par Maître Marie BALMAYER, Huissier de Justice (Tél. 0590.81.27.84) dans les quinze jours précédents l'audience d'adjudication.

Fait à POINTE A PITRE, le 21 février 2019

Annick RICHARD, Avocat à la Cour